

RECENSEMENT DES VOLAILLES

La Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) rappelle qu'un recensement des détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur est institué depuis 2023. Ce recensement a pour objectif de connaître chaque détenteur d'oiseaux afin que les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, soient facilitées.

Comment se faire recenser :

- en ligne

<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/lutter-contre-l-influenza-aviaire-498>

- en complétant le cerfa n°15472*03 que vous retournerez en mairie daté et signé.

Par ailleurs, tout propriétaire de volailles doit signaler à son vétérinaire ou à la Direction départementale en charge de la protection des populations (DDPP/DDETSPP) toute mortalité ou comportement anormal de ses oiseaux.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE :

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre **16 ans et 16 ans et 3 mois**. Le recensement citoyen est une démarche **obligatoire et indispensable** pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le certificat JDC ou un **certificat d'exemption** est demandé lors de la constitution du dossier pour des examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, BAC, ...). www.defense.gouv.fr/jdc
<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

ENTRETIEN DES HAIES PRIVATIVES, DES TERRAINS EN FRICHE ET TROTTOIRS :

Il est rappelé les arrêtés municipaux suivants :
arrêté 2016/37 :

- il appartient aux riverains des voies communales et chemins ruraux de procéder à l'élagage des branches empiétant sur le domaine public. A défaut d'entretien la commune pourra se substituer aux riverains et faire exécuter d'office les travaux aux frais des propriétaires. Il en va de même des terrains privés dépourvus d'entretien et laissés en friche.

arrêté 2018/19

- les propriétaires ou locataires doivent entretenir les trottoirs et caniveaux situés devant leur habitation.

URBANISME :

Vous souhaitez faire des travaux de rénovation, vous avez des projets d'extension ou d'aménagement, les architectes paysagistes conseils du CAUE37 peuvent, sur rendez-vous, vous conseiller gratuitement.
Contact : CAUE37 02 47 31 13 40



PANNEAU POCKET :

La commune vous informe et vous alerte avec « panneau pocket » alors n'hésitez pas à télécharger gratuitement l'application sur vos smartphones ou tablettes.

**Prochaine parution fin décembre 2025.
Articles à remettre avant le 30 novembre 25**

COMMUNE DE RESTIGNE

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS ET D'ACTIVITES

4ÈME TRIMESTRE 2025



TÉLÉPHONE : 02 47 97 32 08

Accueil du public : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h

COURRIEL : contact@restigne.fr

SITE : www.restigne.fr

IMPRIME PAR NOS SOINS

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

CARNET DE ROUTE AGENDA DES FÊTES

OCTOBRE

DIMANCHE 19 : dans le cadre de la Campagne « **Octobre Rose** » destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein, Restigné accueillera à 9h30 salle des associations, les randonneurs de la Marche Rose à destination de Bourgueil, Benais et Coteaux sur Loire.

NOVEMBRE

MARDI 11 :
Commémoration de l'Armistice 1918
(rassemblement place de la mairie à 9h45)
suivie d'un vin d'honneur à la salle des Fêtes
offert par la municipalité.

DIMANCHE 16 :
Le Comité des Fêtes organise de 6h à 18h sa traditionnelle **fête de la Saint Brice** « brocante », environ 200 exposants professionnels et particuliers. Renseignements et inscriptions au 02 47 97 77 14 (heures repas) ou au 02 47 97 39 36. Restauration sur place. Buvette.

DECEMBRE

SAMEDI 6 : La **Cérémonie de la Ste Barbe des Sapeurs Pompiers du Lane** se déroulera à 16h30 à Restigné, à la caserne du Lane. Toute la population est conviée à cette cérémonie.

CHALLENGE ST VINCENT : Le Comité des Fêtes, en collaboration avec la société « **Les Amis du Breton** », organise le Challenge Saint-Vincent à partir du **8 décembre 2025**. Ce concours est ouvert à tous les sociétaires ainsi qu'aux habitants de la commune. Les inscriptions sont à effectuer avant le **16 novembre 2025**, soit directement auprès de la société, soit par téléphone au 02.47.97.77.14.

SAMEDI 13 : **Repas des aînés** offert par la municipalité pour les restignons de 70 ans et plus à 12h30 à la Salle des Fêtes de Restigné. Une invitation sera transmise courant novembre à toutes les personnes concernées ; si vous avez 70 ans et plus, que votre résidence principale est sur Restigné et que vous ne recevez pas d'invitation, merci de contacter la mairie.

A VOS AGENDAS

En 2025, la commune de Restigné, a participé à la vingtième édition du festival « Au fil du Jazz ». Ce festival permet de faire découvrir les différentes facettes du jazz (swing, blues, rock, pop...). Au vu du succès de cette 1ère manifestation, la commune vous donne à nouveau rendez-vous en 2026, le **dimanche 25 janvier** à la Salle des Fêtes.

Nous accueillerons le groupe « Petit Vince ». Inspiré de la musique américaine des années 50 swing, blues et rhythm'n'blues, Petit Vince

surprend par sa vitalité, son humour et son amour du rock'n'roll.

Notez ce rendez-vous sur vos agendas, nous vous attendons nombreux.

VIE MUNICIPALE

LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

Centre Bourg :

Les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie et de ses abords sont désormais terminés. Seules les plantations d'espaces verts restent à programmer en automne. Ces travaux ont permis la désimperméabilisation d'une partie des espaces, la rationalisation et la création de places de stationnement, la réduction de la vitesse Grand'Rue.

Un petit changement d'emplacement est désormais acté : votre poissonnier vous donne rendez-vous chaque mercredi sur le parking de la Salle des Fêtes et non plus à l'arrière de la mairie.

Nous constatons régulièrement le stationnement de véhicules sur les trottoirs nouvellement créés alors que des places de stationnement matérialisées sont disponibles. Merci de laisser les trottoirs aux piétons ils vous en seront reconnaissants.

Ecole :

Les travaux de changement des châssis et la réfection des peintures des couloirs ont été réalisés.

Salle des Fêtes :

La pose de volets roulants sur la partie haute des fenêtres coté sud a été réalisée.